



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

**SEANCE DU 15 JUIN 2017**

En exercice : 43

Présents : 37

Votants : 37

N° 1

**OBJET :**

**ABREST**

**ESPACE NATUREL  
SENSIBLE  
COTE ST-AMAND**

**ACQUISITION DE  
L'EMPRISE  
FONCIERE**

**PARCELLE ZK 321**

**M. BOCQ**

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

**Présents :**

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – M. CHARASSE – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC – C. BERTIN – C. BOUARD – C. CATARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – G. DURANTET – A. GIRAUD, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

M. - J.S. LALOY, Vice-Présidents.

MM. – G. MAQUIN – J.M. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mme et MM. J. JOANNET – M. MONTIBERT – F. BOFFETY, Membres

**Secrétaire :** M. Frédéric AGUILERA, Vice-Président.

**Rendue exécutoire :**

Transmise en Sous-Préfecture

le : **22 JUIN 2017**

Publiée ou notifiée

le : **22 JUIN 2017**

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

**Vu** la nouvelle convention de partenariat signée le 4 avril 2016 entre la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et le Conseil Départemental de l'Allier, pour la mise

en œuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la Côte St-Amand, pour la période 2016-2020,

**Vu** l'accord-cadre signé les 12 et 26 mai 2016 entre la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier, pour la conception et la mise en œuvre d'un programme d'actions de l'Espace Naturel Sensible de la Côte St-Amand,

**Considérant** l'accord intervenu avec Monsieur Christian BOCQ pour l'acquisition amiable de la parcelle ZK 321 lui appartenant, d'une superficie de 2 920 m<sup>2</sup>, au prix de 0,30 €/m<sup>2</sup> soit 876 €,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- d'acquérir la parcelle cadastrée ZK 321 (2 920m<sup>2</sup>) située à Abrest (voir plan joint), auprès de Monsieur Christian BOCQ ou de ses ayants droit, au prix de 876 €.
- de donner mandat à M. le Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions.
- dit que les frais relatifs à cette acquisition seront imputés : OPE 0145 antenne 2111-3088 du budget principal de Vichy Communauté.
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 15 juin 2017.

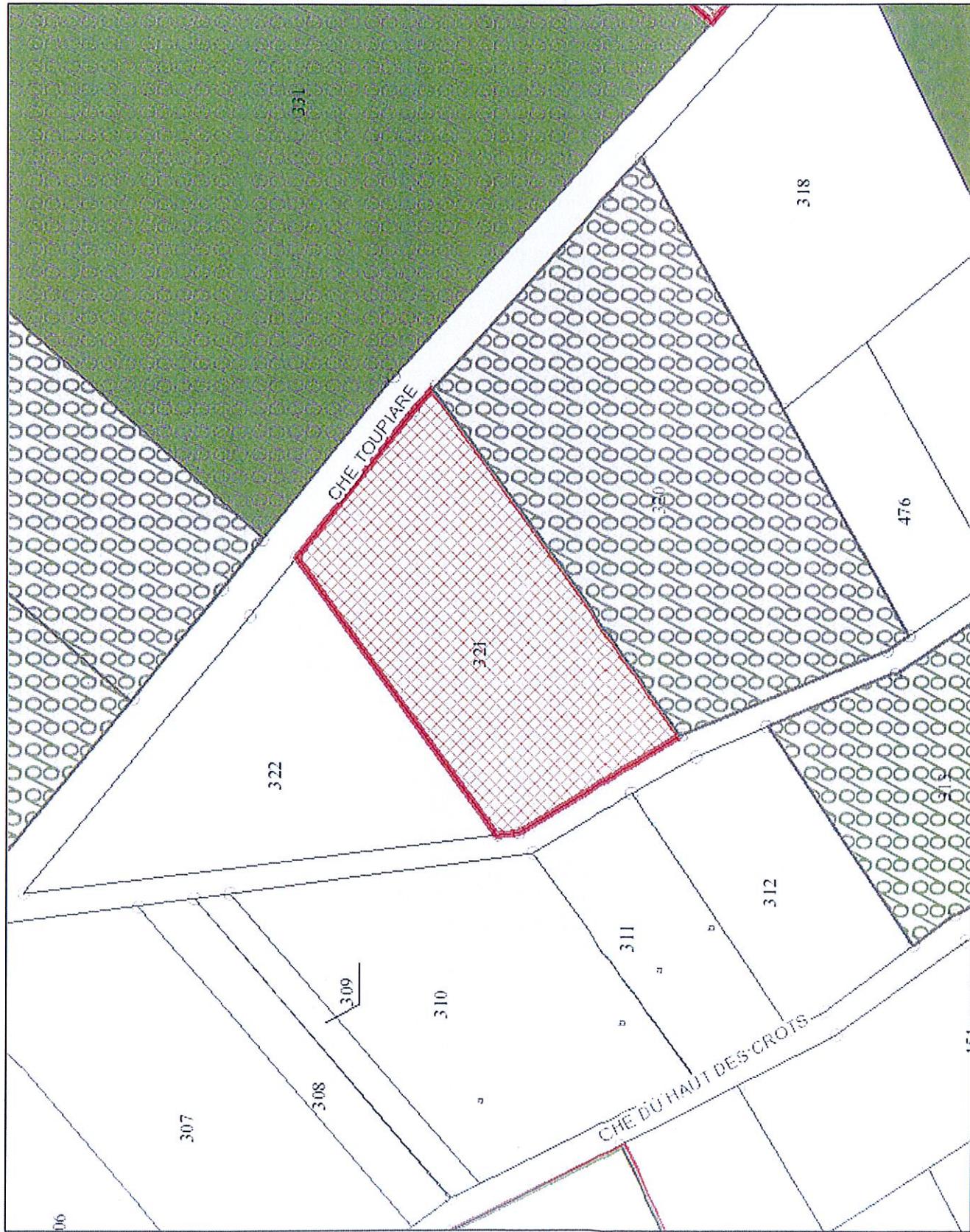
Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

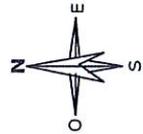
Claude MALHURET



**ABREST - ENS COTE ST AMAND - ZK 321**



-  A acquérir
-  Acquisition en cours
-  Cession en cours
-  Propriété VVA
-  Propriété VVA avec locataire
-  Mise à disposition de VVA
-  Mise à dispo. de VVA avec locataire
-  VVA Locataire



Edité le 24/05/2017

Sources:

SIG - CA Vichy Communauté  
DGFiP © Cadastre. Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:1 000



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017 -

Objet de l'acte : ABREST - ESPACE NATUREL SENSIBLE COTE SAINT AMAND -

ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIERE - PARCELLE ZK 321 - M. BOCQ

.....

Date de décision: 15/06/2017

Date de réception de l'accusé 22/06/2017

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 15jui2017\_1

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170615-15jui2017\_1-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....

Nom du fichier : 1.pdf ( 003-240300426-20170615-15JUI2017\_1-DE-1-1\_1.pdf )



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 15 JUIN 2017**

Nombre de Membres :

En exercice : 43

Présents : 37

Votants : 37

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

N° 2

**OBJET :**

**ABREST**

Mmes et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – M. CHARASSE – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC – C. BERTIN – C. BOUARD – C. CATARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – G. DURANTET – A. GIRAUD, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. J.S. LALOY, Vice-Présidents.

MM. G. MAQUIN – J.M. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mme et MM. J. JOANNET – M. MONTIBERT – F. BOFFETY, Membres

Secrétaire : M. Frédéric AGUILERA, Vice-Président.

**ESPACE NATUREL  
SENSIBLE  
COTE ST-AMAND**

**ACQUISITION DE  
L'EMPRISE  
FONCIERE**

**PARCELLES ZK 280  
ET ZK 281**

**MME ET M. MICHELI**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **22 JUIN 2017**

Publiée ou notifiée

le : **22 JUIN 2017**

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

**Vu** la nouvelle convention de partenariat signée le 4 avril 2016 entre la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et le Conseil Départemental de l'Allier, pour la mise

en œuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la Côte St-Amand, pour la période 2016-2020,

**Vu** l'accord-cadre signé les 12 et 26 mai 2016 entre la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier, pour la conception et la mise en œuvre d'un programme d'actions de l'Espace Naturel Sensible de la Côte St-Amand,

**Considérant** l'accord intervenu avec Messieurs Luc et Marc MICHELI pour l'acquisition amiable de la parcelle ZK 280 située à Abrest leur appartenant en indivision, d'une superficie de 1 550 m<sup>2</sup>, au prix de 0,60 €/m<sup>2</sup> soit au prix de 930 €,

**Considérant** l'accord intervenu avec les consorts MICHELI (Mesdames Marthe LATRAN épouse MICHELI, Ghislaine MICHELI épouse THADUIT, Messieurs Bruno, Lucien, Denis, Marc, Luc MICHELI, Olivier et Pierre TRABUC) pour l'acquisition amiable de la parcelle ZK 281 située à Abrest leur appartenant en indivision, d'une superficie de 1 840 m<sup>2</sup>, au prix de 0,60 €/m<sup>2</sup> soit au prix de 1 104 € arrondi à 1 110 €,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- d'acquérir la parcelle cadastrée ZK 280 (1 550 m<sup>2</sup>) située à Abrest (voir plan joint), auprès de Messieurs Luc et Marc MICHELI ou de leurs ayants droit, au prix de 930 €.
- d'acquérir la parcelle cadastrée ZK 281 (1 840 m<sup>2</sup>) située à Abrest (voir plan joint), auprès des consorts MICHELI (Mesdames Marthe LATRAN épouse MICHELI, Ghislaine MICHELI épouse THADUIT, Messieurs Bruno, Lucien, Denis, Marc, Luc MICHELI, Olivier et Pierre TRABUC) ou de leurs ayants droit, au prix de 1 110 €.
- de donner mandat à M. le Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions.
- dit que les frais relatifs à cette acquisition seront imputés : OPE 0145 antenne 2111-3088 du budget principal de Vichy Communauté.
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

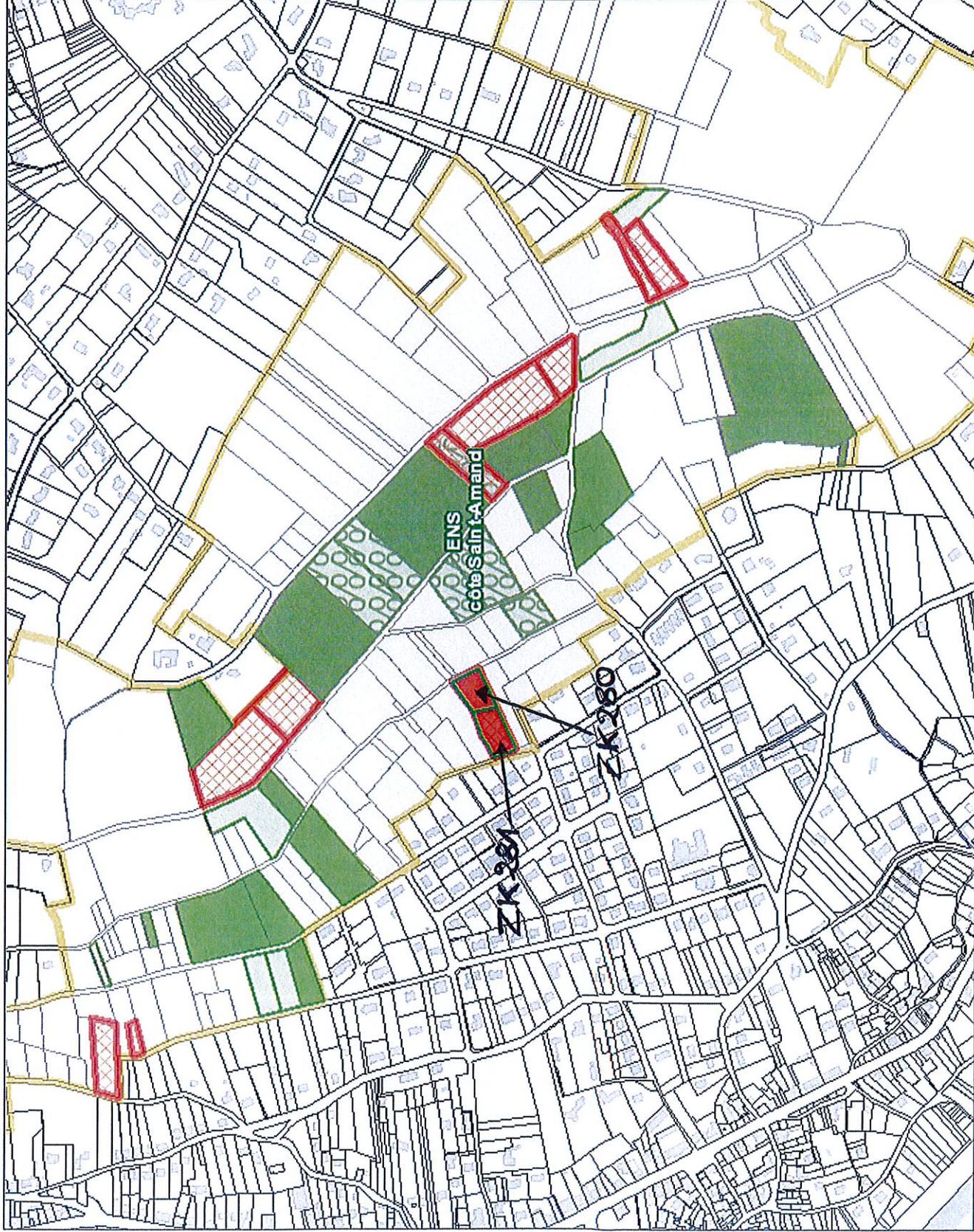
.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 15 juin 2017.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

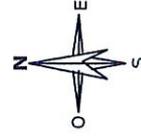
Le Président,

  
Claude MALHURET

# ABREST - ENS COTE ST AMAND - ZK 280 ET 281



-  A. acquérir
-  Acquisition en cours
-  Cession en cours
-  Propriété WVA
-  Propriété WVA avec locataire
-  Mise à disposition de WVA
-  Mise à dispo. de WVA avec locataire
-  WVA Locataire



Edité le 02/03/2017

Sources:

SIG - CA Vichy Communauté  
DGFiP © Cadastre. Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:6 680



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017 -

Objet de l'acte : ABREST - ESPACE NATUREL SENSIBLE COTE SAINT-AMAND -  
ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIERE - PARCELLES ZK 280 ET ZK 281  
- MME ET M. MICHELI

.....  
Date de décision: 15/06/2017

Date de réception de l'accusé 22/06/2017

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 15jui2017\_2

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170615-15jui2017\_2-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 2.pdf ( 003-240300426-20170615-15JUI2017\_2-DE-1-1\_1.pdf )

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

SEANCE DU 15 JUIN 2017

En exercice : 43

Présents : 37

Votants : 37

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

N° 3

Présents :

**OBJET :**

M. Claude MALHURET, Président.

**ADOPTION  
PLAN DE  
FINANCEMENT 2017  
DE L'ESPACE  
NATUREL SENSIBLE  
DE LA BOIRE DES  
CARRES**

Mmes et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – M. CHARASSE – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC – C. BERTIN – C. BOUARD – C. CATARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – G. DURANTET – A. GIRAUD, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le :

23 JUN 2017  
Publiée ou notifiée

le :  
23 JUN 2017

Absents excusés :

M. - J.S. LALOY, Vice-Présidents.

MM. – G. MAQUIN – J.M. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mme et MM. J. JOANNET – M. MONTIBERT – F. BOFFETY, Membres

Secrétaire : M. Frédéric AGUILERA, Vice-Président.

Monsieur le Président,

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-12,

**Vu** les statuts de la communauté d'agglomération de Vichy Communauté et notamment en matière d'aménagement et de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

**Vu** la délibération n°13 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2006, acceptant la délégation de co-maîtrise d'ouvrage de l'espace naturel sensible (ENS) boire des Carrés et un concours financier du département de l'Allier,

**Vu** la convention de partenariat 2013-2017 signée le 26 juin 2013, entre Vichy Val d'Allier et le Département de l'Allier par laquelle ce dernier apporte son aide financière à la communauté d'agglomération pour déployer le plan de gestion à hauteur de 60% des actions engagées,

**Vu** la délibération n° 5B du 18 juin 2015, engageant Vichy Val d'Allier dans le partenariat avec la Région Auvergne en signant le « Contrat pour une gestion durable du val d'Allier alluvial », qui comprend une fiche-action B.1.7 « Gestion de l'espace naturel sensible de la boire des Carrés »,

**Vu** la délibération n°25 du 14 décembre 2015, approuvant le nouveau plan de financement pour l'action B.1.7 du contrat territorial Val Allier alluvial et autorisant le Président à signer avec le Département de l'Allier, l'avenant à la convention de partenariat 2013-2017 introduisant les nouveaux co-financeurs avec l'Europe à travers le FEDER PO-Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

**Vu** le marché 16W\_018 de prestation, d'une durée de 2 ans à compter de février 2016, notifié le 4 avril 2016 à la LPO Auvergne, gestionnaire du site, dans le cadre du plan de gestion de l'E.N.S. 2013-2017,

**Considérant** le programme 2017 dont la prestation de la LPO estimée pour un montant de 58 772 € HT auquel s'ajoute les travaux d'aménagement conduits par Vichy Communauté, pour un total de 78 626 € HT,

**Considérant** le plan de financement selon le programme 2017 actualisé (annexé), pour lequel le montant de l'aide sollicitée auprès du FEDER est estimé à 21 185 €, celui du Département à 24 435 €, celui de l'AELB à 14 870 €,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- de valider le programme et le plan de financement 2017 pour un montant estimé à 78 626 €, ci-après annexés, pour l'action B.1.7 « Gestion de l'espace naturel sensible de la boire des Carrés » du contrat pour une gestion durable du val d'Allier alluvial,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à déposer les demandes d'aides 2017 auprès des cofinanceurs, s'agissant du FEDER PO-Loire, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du département de l'Allier,
- de dire que les crédits liés au nouveau plan de financement sont inscrits au budget 2017,

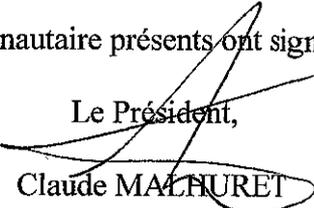
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,  
le 15 juin 2017.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

  
Claude MALHURET

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY COMMUNAUTE**  
**Programme prévisionnel 2017 "E.N.S Boire des Carrés"**

<b>Etudes Préalables, Plan de Gestion, Inventaires</b>		<b>0,00</b>
EPG 2	Etude qualité eau et sédiments des annexes hydrauliques	0,00
EPG 3	Étude & inventaire initial des orthoptères	0,00
EPG 4	Étude de la fréquentation et de satisfaction	0,00
EPG 5	Etude fonctionnement géomorphologique secteur	0,00
<b>Travaux d'entretien, Gestion courante</b>		<b>15 653,00</b>
GH 1	Entretien courant du site / veille patrimoniale	6 980,00
GH 2	Entretien et gestion des habitats	1 163,00
GH 3	Lutte contre les espèces floristiques invasives	581,00
GH 4	Maintien du pâturage existant	1 153,00
GH 5	Entretien de la voirie	2 500,00
GH 6	Entretien du sentier d'interprétation	3 276,00
<b>Communication, fréquentation, accueil, Valorisation, sensibilisation</b>		<b>30 624,60</b>
VAL 1	Mise en place et suivi de la communication	445,00
VAL 2	Amélioration du sentier d'interprétation	0,00
VAL 3	Création et diffusion d'une plaquette de présentation	0,00
VAL 4	Développement application valorisation du site	17 355,00
VAL 4.1	Coordination scientifique application numérique	2 645,00
FA 1	Programme d'animations grand public et scolaire	9 214,60
SI 3	Suivi de la fréquentation	965,00
<b>Observatoire, Suivis scientifiques</b>		<b>19 856,00</b>
EPG1	Etude et inventaire initial ichtyologique	4 705,00
SE 1	Suivi de l'avifaune	1 248,00
SE 2	Suivi des odonates	0,00
SE 3	Suivi des reptiles	0,00
SE 4	Suivi des populations de chéloniens	624,00
SE 5	Suivi des populations de castor et de la Loutre	0,00
SE 6	Suivi et cartographie des habitats & des stations de flore	6 670,00
SE 7	Suivi des berges du lit mineur	4 165,00
SE 8	Suivi des orthoptères	1 673,00
SI 2	Mise en place et suivi d'indicateurs photographiques	771,00
<b>Coordination, Animation du contrat, concertation, pilotage **</b>		<b>12 492,00</b>
AD 1	Coordination et concertation avec les acteurs locaux	886,00
AD 2	Coordination et concertation avec les structures handicap	1 750,00
AD 3	Gestion administrative et financière, Pilotage du projet	1 060,00
AD 4	Rapport d'activité annuel + Réactualisation du plan de gestion	8 010,00
EPG5.1	Coordination étude géomorphologique	0,00
SI 1	Mise en place et suivis d'indicateur d'évaluation	786,00
<b>TOTAL</b>		<b>78 625,60</b>

**B.1.7 Vichy Val d'Allier - ENS La Boire des Carrés  
Année 2017 - Demande prévisionnelle**

Intitulé de l'action	Participation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne			Participation du Feder Loire			Participation du Conseil départemental 03			Autofinancement VVA		
	Montant éligible en € (HT)	Taux %	Montant en €	Montant éligible en € (HT)	Taux %	Montant en €	Montant éligible en € (HT)	Taux %	Montant en €	Montant éligible en € (HT)	Taux %	Montant en €
Travaux d'entretien et de gestion courante	15 653,00	40,00%	6 261,20	15 653,00	30,00%	4 695,90	15 653,00	10,00%	1 565,30	15 653,00	20,00%	3 130,60
Communication, valorisation, sensibilisation	29 660,00			29 660,00	50,00%	14 830,00	29 660,00	50,00%	14 830,00	29 660,00	20,00%	5 932,00
Observatoire et suivi scientifique	19 085,00	60,00%	2 873,40	14 296,00	30,00%	4 288,80	14 296,00	50,00%	7 148,00	14 296,00	20,00%	2 859,20
Suivi et évaluation	25 522,00	60,00%	9 367,20	15 570,00	60,00%	9 342,00	15 570,00	20,00%	3 114,00	15 570,00	20,00%	3 114,00
Coordination, animation, concertation et pilotage	11 706,00	60,00%	4 800,00	11 706,00	20,00%	2 341,20	9 657,80	60,00%	5 794,68	9 657,80	40,00%	3 863,12
<b>TOTAL</b>	<b>78 626,00 €</b>		<b>14 868,80 €</b>	<b>76 104,00 €</b>	<b>27,83%</b>	<b>21 181,70 €</b>	<b>62 131,00 €</b>	<b>39,33%</b>	<b>24 433,70 €</b>	<b>62 131,00 €</b>	<b>23,07%</b>	<b>18 141,80 €</b>

Fin de l'opération prévue au contrat : 2017

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017 -

Objet de l'acte : ADOPTION PLAN DE FINANCEMENT 2017 DE L'ESPACE NATUREL  
SENSIBLE DE LA BOIRE DES CARRES

.....  
Date de décision: 15/06/2017

Date de réception de l'accusé 23/06/2017

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 15jui2017\_3

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170615-15jui2017\_3-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 3.pdf ( 003-240300426-20170615-15JUI2017\_3-DE-1-1\_1.pdf )

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

En exercice : 43

Présents : 37

Votants : 37

**SEANCE DU 15 JUIN 2017**

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

**N° 4**

**OBJET :**

**POLE VIE SOCIALE  
ET UNIVERSITE**

**POLE  
UNIVERSITAIRE**

**TARIFS**

**Présents :**

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT - P. BONNET - M. MORGAND - A. CORNE - J.D. BARRAUD - F. SEMONSUT - J.M. LAZZERINI - C. DUMONT - M. CHARASSE - J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR - J.P. BLANC - C. BERTIN - C. BOUARD - C. CATARD - G. MARSONI - C. FAYOLLE - C. SEGUIN - N. COULANGE - P. COLAS - G. DURANTET - A. GIRAUD, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

M. - J.S. LALOY, Vice-Présidents.

MM. - G. MAQUIN - J.M. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mme et MM. J. JOANNET - M. MONTIBERT - F. BOFFETY, Membres

**Secrétaire :** M. Frédéric AGUILERA, Vice-Président.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-  
Préfecture le :

**22 JUIN 2017**

Publiée ou notifiée le :

**22 JUIN 2017**

Monsieur le Président,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 14 du Conseil Communautaire en date du 8 décembre 2016 autorisant le bureau communautaire à augmenter, pour l'année 2017, les tarifs des services communautaires dans la limite de 1 % (arrondis aux 10 centimes d'euros inférieurs ou supérieurs selon le cas).

**Considérant** la nécessité d'actualiser les tarifs du Pôle universitaire et du restaurant universitaire,

**Considérant** que le tarif des repas « étudiant » est encadré par le CROUS et est réévalué annuellement à compter du 1<sup>er</sup> août,

**Propose** au Bureau Communautaire de prendre acte de l'actualisation du tarif CROUS, à effet du 1<sup>er</sup> août 2017 et d'appliquer, à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2017, les tarifs actualisés du Pôle Universitaire comme suit :

TARIFS DE LOCATION - TTC	2016-2017	2017-2018
> location salle (par jour ou soirée)	690,20 €	697,10 €
<b>Pour organismes de formation, partenaires institutionnels ou associatifs</b>		
> location salle de cours < 100 places (la journée)	106,20 €	107,30 €
> location salle de cours ≥ 100 places (la journée)	321,40 €	324,60 €
> forfait pour installation de salle (si différente de celle en place)	343,10 €	346,50 €
> mise à disposition de l'équipement sono-vidéo (uniquement amphi et salle A)	343,10 €	346,50 €
> technicien audio-vidéo - tarif horaire	40,20 €	40,60 €
> agent PC sécurité (obligatoire) - tarif horaire	22,60 €	22,80 €
> agent logistique si nécessaire	22,60 €	22,80 €

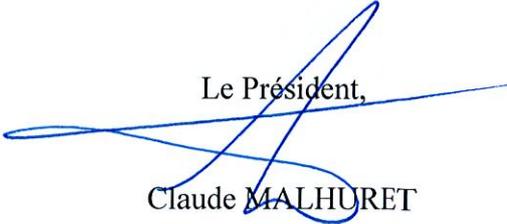
TARIFS DU RESTAURANT UNIVERSITAIRE	2016-2017	2017-2018
> repas stagiaires non boursiers du CAVILAM à l'unité (composition idem CROUS)	5,80 €	5,90 €
> repas pour personnels administratifs et enseignants (composition idem CROUS)	5,80 €	5,90 €
> repas pour passagers autorisés (composition idem CROUS)	9,00 €	9,00 €
> plat chaud (viande ou poisson + légume ou féculent) étudiants/enseignants/administ.	4,00 €	4,00 €
> entrée ou dessert supplémentaire	1,60 €	1,60 €
> plat chaud + 1 composante (entrée, fromage ou dessert)	4,60 €	4,60 €
> boisson (1/4 jus de fruit, bière ou vin)	0,80 €	0,80 €
> café (proposé aux heures d'ouverture du R.U.)	0,40 €	0,40 €
> plateaux-repas (prestation fournie en dehors des heures d'ouverture du R.U.)	6,70 €	6,80 €
> Eaux minérales ( 1,5l)	1,60 €	1,60 €
> Vin V.D.Q.S. (0,75 l)	4,50 €	4,50 €
> Vin A.O.C. (0,75 l)	7,90 €	8,00 €
> Pause-café	3,90 €	3,90 €
> cocktail	5,20 €	5,30 €
> Pause-déjeuner	13,40 €	13,50 €
> Pause-déjeuner (prestation améliorée)	19,60 €	19,80 €

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 15 juin 2017

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

  
Claude MALHURET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017

Objet de l'acte :

POLE VIE SOCIALE ET UNIVERSITE - POLE UNIVERSITAIRE - TARIFS

.....

Date de décision: 15/06/2017

Date de réception de l'accusé 22/06/2017

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 15JUI2017\_4

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170615-15JUI2017\_4-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .5

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....

Nom du fichier : 4.pdf ( 003-240300426-20170615-15JUI2017\_4-DE-1-1\_1.pdf )



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 JUIN 2017

Nombre de Membres :

En exercice : 43

Présents : 37

Votants : 37

N° 5

OBJET :

CULTURE

CREATION D'UN  
CONSERVATOIRE  
INTERCOMMUNAL

MARCHE DE  
MAITRISE  
D'ŒUVRE

APPROBATION DU  
MARCHE ET  
AUTORISATION DE  
SIGNATURE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 22 JUIN 2017

Publiée ou notifiée

le : 22 JUIN 2017

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – M. CHARASSE – J. BLETTY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC – C. BERTIN – C. BOUARD – C. CATARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – G. DURANTET – A. GIRAUD, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. - J.S. LALOY, Vice-Présidents.

MM. – G. MAQUIN – J.M. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mme et MM. J. JOANNET – M. MONTIBERT – F. BOFFETY, Membres

Secrétaire : M. Frédéric AGUILERA, Vice-Président.

Monsieur le Président,

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-12,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**Vu** la compétence de Vichy Communauté en matière d'enseignement musical,

**Vu** la délibération du bureau communautaire du 27 avril 2017 approuvant le programme de l'opération, son plan de financement et son coût prévisionnel à hauteur de 5 230 000 € HT,

**Considérant** qu'un appel d'offres restreint de maîtrise d'œuvre a été lancé le 21 février 2017, à l'issue duquel cinq équipes ont été admises à remettre une offre,

**Considérant** qu'après remise de leur offre, les cinq équipes ont été auditionnées le 1<sup>er</sup> juin 2017 pour présenter leur offre,

**Considérant** qu'après analyse des offres, la commission d'appel d'offres du 15 juin 2017 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe dirigée par Basalt Architecture pour un forfait provisoire d'honoraires de 493 210 € HT,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- d'approuver la passation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création du nouveau conservatoire intercommunal de Cusset, à l'équipe Basalt Architecture pour un forfait provisoire de rémunération de 493 210 € HT,

- D'autoriser le Président ou le Conseiller délégué à la Commande publique à signer le marché à passer ainsi que tous documents nécessaires à sa bonne exécution,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,  
le 15 juin 2017.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

  
Claude MALHURET

**Accusé de réception d'un acte en préfecture**

DELIBERATION N°5 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUI 2017

Objet de l'acte : CULTURE - CREATION D'UN CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL -  
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE - APPROBATION DU MARCHE ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE

.....

Date de décision: 15/06/2017

Date de réception de l'accusé 22/06/2017

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 15JUI2017\_5

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170615-15JUI2017\_5-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .6

Commande Publique

Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....

Nom du fichier : 5.pdf ( 003-240300426-20170615-15JUI2017\_5-DE-1-1\_1.pdf )